



Communiqué de presse

Lundi 22 octobre 2018

L'État, la Ville de Narbonne, Le Grand Narbonne et tous les partenaires lancent l'appel à projets du Contrat de ville du Grand Narbonne 2019

Afin d'assurer l'égalité des territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, l'État, la Ville de Narbonne et Le Grand Narbonne lancent **l'appel à projets du Contrat de ville pour l'année 2019**. Les associations et organismes pourront ainsi proposer des projets qui contribueront à la réalisation des objectifs définis dans le Contrat de ville.

Signé le 31 août 2015, le Contrat de ville 2015 - 2020 concerne **les trois quartiers** relevant de la Politique de la ville sur Narbonne : **Narbonne ouest** (Pompidor, Berre-Cesse, les Peupliers), **Narbonne est** (Razimbaud), **Narbonne centre** (Cité, Bourg-Charité, Pyrénées).

L'appel à projets

Les associations et organismes qui souhaitent déposer un projet dans le cadre du Contrat de Ville sont invités à télécharger **dès à présent** l'appel à projets et le dossier de demande de subvention sur le site internet du Grand Narbonne **www.legrandnarbonne.com** :

- **téléchargement du formulaire Cerfa et de la charte des valeurs de la République**
- **date limite de dépôt : lundi 26 novembre 2018 à 12h**

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Toutes les modalités de dépôt de dossier sont consultables en ligne.

En cas de difficultés, renseignements auprès d'Albina Koci, chef de Projet Politique de la Ville
e-mail : a.koci@legrandnarbonne.com:

L'appel à projets vise à répondre **aux besoins des habitants de quartiers** via des **actions innovantes, déclinées par pilier thématique** (Développement économique et emploi, Cadre de vie et rénovation urbaine, Valeurs de la République et citoyenneté, Cohésion Sociale) et **axes transversaux** (égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, lutte contre la fracture numérique ...).

La signature et l'adhésion à la Charte des Valeurs de la République, joints à l'appel à projets, sont **obligatoires**. La signature de la Charte constitue un critère d'éligibilité du dossier.

Contact presse

Marjorie Téna

Service communication du Grand Narbonne

m.tena@legrandnarbonne.com

04 68 65 39 55